



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 8 832 016 euros
Siège social : 2-bis avenue du Pacifique – ZA de Courtaboeuf
BP 23 – 91941 LES ULIS CEDEX
970 202 719 RCS EVRY

(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous vous rappelons que l'assemblée générale des actionnaires du 15 avril 2016 a, aux termes de sa quinzième résolution, autorisé le Conseil d'administration¹, à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à créer au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, dans la limite d'un plafond représentant 10% du capital social de la Société existant à la date de décision d'attribution.

Le Conseil d'administration a procédé le 3 juin 2016 à l'attribution gratuite d'un nombre de 339 650 actions de la Société au profit de 290 salariés et mandataires sociaux de la Société et de certaines des sociétés qui sont liées dont la répartition par catégorie est la suivante :

- 160 000 actions gratuites aux 2 mandataires sociaux ; et
- 179 650 actions gratuites à 288 salariés du groupe Quantel.

La valeur des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 3 juin 2016 s'élève à 3,91 € euros (cours de clôture au 3 juin 2016).

¹ Il vous est rappelé que l'autorisation a été accordée au Directoire en vertu de la quinzième résolution et que, suite au passage à une gouvernance à Conseil d'administration, ladite assemblée a, dans sa dix-neuvième résolution, procédé à la réitération de cette autorisation financière au profit du Conseil d'administration.

La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 3 juin 2016 a été fixée au 3 juin 2018, soit une période d'acquisition de deux ans, sous réserve que :

- le bénéficiaire soit titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail au sein de la Société ou d'une société liée au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce en cours de validité au terme de la période d'acquisition, sauf exception prévue dans le plan d'attribution gratuite d'actions ; et
- les critères de performance fixés par le Conseil d'administration (objectifs liés au résultat net consolidé du groupe Quantel pour les exercices 2016 et 2017) soient atteints.

Le plan d'attribution gratuite d'actions ne prévoit pas de période de conservation spécifique à l'issue de la période d'acquisition de deux ans.

Le 18 novembre 2016, le Conseil d'administration a décidé de faire bénéficier Steve Patterson (nouveau dirigeant de Quantel USA) de ce plan, suivant les mêmes conditions que les mandataires sociaux et les membres du management du groupe Quantel.

Le Conseil d'administration a la faculté de procéder à un ajustement en cas d'opérations affectant le capital social de la Société au cours de la période d'acquisition.

Information concernant les attributions gratuites d'actions effectuées au profit des mandataires sociaux par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016

	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Valeur (sur la base du cours de clôture au 3 juin 2016) (en €)
ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE 2016			
<i>Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux :</i>			
Alain de Salaberry	03/06/2016	150 000	3,91 €
Laurent Schneider-Maunoury	03/06/2016	10 000	3,91 €

Il est précisé qu'en vertu du protocole transactionnel conclu entre Monsieur Alain de Salaberry et la Société en date du 15 mars 2017, celui-ci a renoncé à l'attribution de toute action gratuite de la Société au titre du plan du 3 juin 2016. Il est également précisé qu'en vertu du protocole transactionnel conclu entre Monsieur Laurent Schneider-Maunoury et la Société en date du 10 mars 2017, à la suite de la cessation de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société, Monsieur Laurent Schneider-Maunoury a renoncé à l'attribution de toute action gratuite de la Société au titre du plan du 3 juin 2016.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce il vous est précisé qu'aucune action gratuite n'a été attribuée au profit des mandataires sociaux de la Société par les sociétés ou groupements qui sont liées dans les conditions prévues par l'article L.225-197-2 du Code de commerce ou celles qui sont contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Information concernant les salariés non mandataires sociaux du groupe Quantel dont le nombre d'actions attribuées gratuitement par la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, est le plus élevé

	Date du Conseil d'administration	Nombre d'actions	Valeur (sur la base du cours de clôture au 3 juin 2016) (en €)
ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES DURANT L'EXERCICE 2016			
Actions attribuées gratuitement aux salariés du groupe Quantel dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé :			
Jean-Marc GENDRE	03/06/2016	10 000	3,91 €
Luc ARDON	03/06/2016	10 000	3,91 €
Patrick MAINE	03/06/2016	10 000	3,91 €
Gregory SMOLKA	03/06/2016	10 000	3,91 €
Steve PATTERSON	18/11/2016 ²	10 000	3,91 €

Il est également précisé que les conditions de performance applicables à l'acquisition définitive des actions gratuites par les membres du management du groupe Quantel n'ayant pas été atteintes pour 2016, l'attribution de 50 000 actions gratuites aux membres identifiés ci-dessus est caduque.

Les autres actions ont été attribuées aux salariés du groupe Quantel à hauteur de 350 actions pour chaque salarié non-cadre et 550 actions pour chaque salarié cadre.

Conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce il vous est précisé aucune action gratuite n'a été attribuée au profit de salariés non mandataires sociaux de la Société par les sociétés ou groupements qui sont liées dans les conditions prévues par l'article L.225-197-2 du Code de commerce au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration

² L'attribution de 100 actions au profit de Steve Patterson ayant été décidée par le Conseil d'administration le 18 novembre 2016, il est précisé que la période d'acquisition de deux ans a commencé à courir à compter de cette date, portant la date d'acquisition définitive des actions gratuites au 18 novembre 2018.